



## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Si vous voyez un nid actif de frelons asiatiques entre fin mars et novembre, veuillez suivre la procédure suivante selon le cas :

Sur votre propriété

Sur la voie publique ou un bâtiment public



Rendez-vous sur la plateforme  
**frelonasiatique76.fr**

pour que vous puissiez obtenir la liste des intervenants agréés pour faire traiter le nid (coût à votre charge-Participation de 30% du Département plafonné à 30€ en prenant un intervenant agréé)

OU

Appelez le **02.77.64.57.76**

pour demander les coordonnées des intervenants agréés ou pour poser vos questions

OU

Envoyez un mail à l'adresse suivante :  
**contact@frelonasiatique76.fr**

Contactez la mairie  
au **02.35.20.21.79**

en indiquant précisément l'emplacement du nid (si possible, merci de fournir une photo par mail à l'adresse suivante: [assistante.accueil@mairie-turretot.fr](mailto:assistante.accueil@mairie-turretot.fr))

A noter que le nid ne sera pas forcément enlevé, seul un traitement par un intervenant agréé peut suffire (les anciens nids ne sont plus utilisés)